

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le Trente et Un Mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, JJ Marteil, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Capart, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, C. Pecchia, Pierrick LE DRO, V. Robin-Cornaud, Robert Hénault M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

S. Caroff qui a donné procuration à P. Cormier
MF Guillemot, qui a donné procuration à A. Buzaré

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Mars 2016
Date de l'affichage : 24 Mars 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33 (32 pour le compte administratif)

2016_46 : Jardins familiaux : contribution financière

Rapporteur : J. Daniel

Souhaitant favoriser la pratique du jardinage, la Ville de GUIDEL a mis à disposition de particuliers (personnes seules, familles, ...) 24 parcelles de terrains toutes aménagées en jardins familiaux.

Réparties sur des sites différents :

- Kergroise : 4 parcelles
- Résidence Tintagel : 10 parcelles
- Parc Kerhuen : 10 parcelles

D'autres sites sont prévus à cet effet.

Ces parcelles sont cultivées et entretenues en application de conventions spécifiques signées à ce propos et selon un règlement qui précise certaines dispositions :

- les cultures et plantations possibles (fleurs, légumes, arbustes)
- l'inscription dans une démarche de jardinage au naturel
- l'interdiction de sous-location ou d'attribution directe de la parcelle à d'autres personnes
- etc...

Compte tenu de diverses obligations liées à la mise à disposition du terrain ainsi qu'aux interventions régulières d'agents du Service des Espaces Verts, il va être désormais, demandé à chaque personne attributaire d'une parcelle de verser pour cela une contribution à la Ville.

Pour cette année, le montant en a été fixé à 50 €/an.

Le principe de cette participation, évoqué en réunion avec de nombreux jardiniers présents en Mairie le 29 Février 2016, a été approuvé par tous.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 10 mars 2016 ;

APPROUVE le principe de cette contribution financière pour les jardins familiaux existants ou futurs.

VALIDE le montant annuel de 50 € pour 2016 ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions administratives pour sa mise en application.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 04 Avril 2016
Le Maire,
François AUBERTIN

